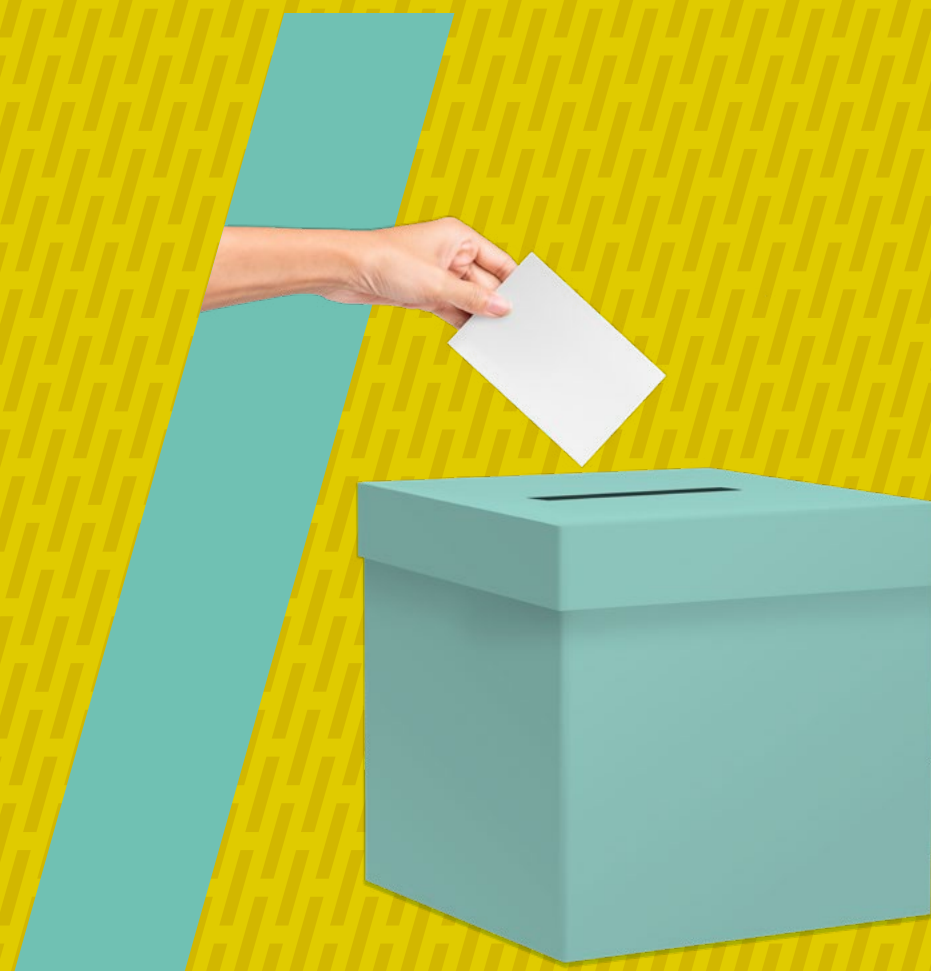


LA PAUSE ACTU

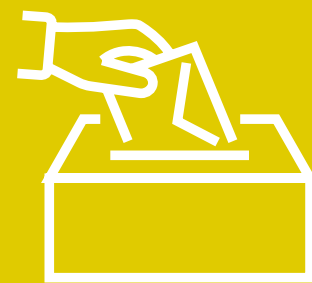
SOCIAL



**Comment organiser
les élections du CSE
dans une PME ?**



Pourquoi organiser les élections du CSE dans une PME ?



L'organisation d'élections du CSE doit être initiée par l'employeur dans les cas suivants :

- Atteinte du seuil de **11 salariés** pendant 12 mois consécutifs ;
- **Renouvellement de l'instance** : la procédure doit être enclenchée avant l'échéance des mandats en cours (généralement 4 ans).



Attention au délit d'entrave !

Ne pas organiser les élections alors que vous remplissez les conditions vous expose à un risque majeur : **le délit d'entrave**. Cette infraction est **sanctionnée pénalement** (jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 7 500 € d'amende).

Quels sont les enjeux pour votre entreprise ?

Le CSE n'est pas qu'une formalité : il est l'instance qui structure le **dialogue social** autour de trois axes très concrets :



1

RÔLE DE **PORTE-PAROLE** DES SALARIÉS

Il représente les salariés auprès de l'employeur pour toutes les réclamations individuelles ou collectives

2

GARANT DE LA **SANTÉ** ET DE LA **SÉCURITÉ**

Il contribue activement à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail

3

ANIMATEUR DU **DIALOGUE SOCIAL**

Il structure les échanges et prévient les tensions sociales

Quelles sont les règles du CSE selon la taille de votre PME ?

Les obligations et le fonctionnement du CSE varient significativement selon que votre entreprise compte **11 à 49 salariés** ou **50 salariés et plus**.

1

CSE SIMPLIFIÉ POUR PME (11 À 49 SALARIÉS)

COMPOSITION : 1 titulaire + 1 suppléant (11-24 salariés) / 2 titulaires + 2 suppléants (25-49 salariés)

MANDAT : 4 ans (sauf accord de branche ou d'entreprise)

MISSIONS : représentation du personnel + santé et sécurité au travail

MOYENS : 10 h/mois de délégation par titulaire, pas de budget obligatoire

Pas de personnalité juridique à ce stade

Quelles sont les règles du CSE selon la taille de votre PME ?

2

PME DE 50 SALARIÉS ET PLUS

Son CSE dispose d'attributions et de moyens **renforcés**. Le nombre d'élus **dépend de l'effectif de l'entreprise** (entre 4 et 11 titulaires et 4 et 11 suppléants).

MANDAT : 4 ans (sauf accord de branche ou d'entreprise)

MISSIONS ÉLARGIES :

- Consultation sur décisions stratégiques
- Analyse situation économique et sociale
- Politique sociale, conditions de travail, emploi

PERSONNALITÉ JURIDIQUE (peut agir en justice)

MOYENS RENFORCÉS :

- Budget de fonctionnement $\geq 0,20$ % de la masse salariale
- Budget Activités Sociales et Culturelles pour les salariés (fixé par accord d'entreprise ou à minima identique aux dépenses sociales N-1)

Comment organiser les élections du CSE étape par étape ?

1

Étapes **liminaires** au lancement du processus électoral (périmètre de mise en place, ...)

2

Informer le personnel et les syndicats

J-90 min.

3

Négocier le Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) entre employeur et organisations syndicales

4

Établir les **listes électorales** (électeurs et éligibles) et les diffuser

5

Organiser le **1^{er} tour** du scrutin : réservé aux listes présentées par les organisations syndicales

jour J

6

Organiser le **2nd tour si nécessaire** : ouvert à toutes les candidatures

J+15 au plus tard

7

Proclamer les **résultats** et officialiser l'élection (dépouillement, transmission du PV)



Pour en savoir plus...

Vous souhaitez aller plus loin sur **les élections du CSE dans une PME ?**

Découvrez notre article sur :

implid.com

imp/id